

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 26 (1964)
Heft: 15

Artikel: Réflexions suggérées par les 40 ans d'activité de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles
Autor: Beck, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'opinion du gérant de section le plus longtemps en fonction

Réflexions suggérées par les 40 ans d'activité de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles

par Albert Beck, Grafenhusen-Werthenstein LU



Il est généralement d'usage de fêter le 25ème et le 50ème anniversaire de la fondation d'une organisation pour jeter un regard en arrière et passer ainsi en revue le travail accompli en établissant un bilan. S'adaptant au rythme rapide de notre époque, l'Association suisse de propriétaires de tracteurs tient cependant à faire déjà une pause après ces 40 ans d'activité pour examiner sa situation actuelle. Cette pause lui permet de se rendre mieux compte des buts atteints jusqu'à présent et des tâches qui se présentent à elle dans l'avenir immédiat.

Il a été donné à l'auteur de ces lignes d'être depuis 1928 le gérant de l'Association de propriétaires de tracteurs du canton de Lucerne (aujourd'hui Syndicat des propriétaires lucernois de tracteurs agricoles), et, comme tel, de collaborer dans le cadre de l'association suisse. Lors de l'assemblée constitutive, tenue à Berne, Monsieur le conseiller national König, représentant de l'Union suisse des paysans, avait souligné qu'une des tâches essentielles de l'ASPT serait de défendre les intérêts des propriétaires de tracteurs vis-à-vis des diverses autorités administratives entrant en considération. A cette époque, l'Union suisse des paysans adressait déjà une requête aux services fédéraux compétents, à Berne, dans laquelle elle cherchait à obtenir que les tracteurs agricoles ne soient pas soumis à la nouvelle loi sur la circulation des véhicules automobiles. L'imposition des tracteurs d'après la puissance de leur moteur aurait eu en effet des conséquences désastreuses pour la motorisation de l'agriculture.

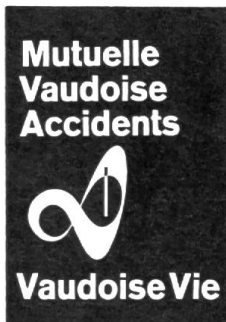
Mentionner ici les innombrables requêtes qui furent adressées aux autorités administratives au sujet des dispositions relatives à l'équipement des tracteurs, des taxes et prescriptions de circulation, des assurances, etc., nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons à rappeler plus particulièrement les prescriptions concernant les abris pour tracteurs agricoles, qui firent longtemps parler d'elles et couler beaucoup d'encre. Rares sont ceux qui savent qu'il était interdit, au début, d'équiper ces véhicules d'un toit protégeant le conducteur contre les intempéries. (Remarque de la Rédaction: Les prescriptions concernant les abris sont redevenues d'actualité!).

Au cours des années et de ces dernières décennies, de nouvelles dispositions légales sont constamment venues s'ajouter aux anciennes, et il a fallu lutter soit pour s'y opposer totalement, soit afin de les rendre supporta-

bles pour l'agriculture. On nous permettra de mentionner à ce propos la réflexion suivante, faite par un agriculteur de la Suisse centrale lors d'une assemblée générale: «Si je garnissais mon tracteur de toutes les prescriptions en vigueur, il aurait l'air d'un véritable sapin de Noël!»

L'effectif des membres de l'ASPT ne s'est pas accru par bonds spectaculaires, mais de façon constante et progressive. Le nombre des membres du comité central et des délégués a augmenté dans la même proportion. Lors de nos nombreuses discussions, il y eut parfois des interlocuteurs qui s'écoutaient parler, d'autres qui semaient la zizanie, et d'autres encore qui bataillaient très longtemps sur telle ou telle tournure sans importance d'un procès-verbal. Je me souviens aussi d'une séance du comité central à laquelle participa un futur conseiller d'Etat de Suisse orientale. Vers la fin, ce dernier déclara n'avoir encore jamais pris part à une réunion aussi écœurante que celle-là, et qu'il avait honte d'y assister. A mon avis, ces remarques ont eu un effet salutaire, car l'ambiance des séances ultérieures en fut visiblement améliorée. Par ailleurs, les difficultés rencontrées lors de périodes de crise purent être surmontées. A l'heure actuelle, un observateur dénué de parti pris doit admettre que la structure et le fonctionnement des organes de l'ASPT sont régis par des règles précises, comme dans toute autre association qui se respecte. Les problèmes auxquels doit s'attaquer notre organisation font l'objet de discussions sérieuses et suscitent de l'intérêt. Sa situation financière est saine. D'autre part, les rapports existant entre Alémaniques et Romands sont bons. Nous n'en voulons pour preuve que la création prochaine d'un second centre de cours en Suisse romande, décidée peu de temps après celle du premier centre de cours de Riniken, en Argovie. Notre périodique et organe «LE TRACTEUR et la machine agricole» constitue par ailleurs un lien puissant entre les sociétaires de toutes les régions. Il est rédigé de façon exemplaire et est publié actuellement, dans sa 26ème année de parution, aussi bien en allemand et en italien qu'en français. Si l'Association suisse de propriétaires de tracteurs se trouve actuellement dans une ère d'activité productrice et de compréhension mutuelle, elle le doit dans une large mesure à son sympathique président central Etienne Schwaar et à son actif et infatigable gérant R. Piller.

En terminant, je voudrais adresser de sincères remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont fait de leur mieux dans le domaine de la motorisation de notre agriculture. Remarquons en passant que ce secteur a pris un essor auquel on était bien loin de s'attendre au début. Il convient de souligner par ailleurs que les intérêts de l'agriculture motorisée ne pourraient être mieux défendus que par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, qui représente une organisation absolument indispensable. Avec son effectif de plus de 35 000 membres, l'ASPT est devenue une personne juridique avec laquelle il faut compter. J'espère qu'elle ne fera que croître et que son influence non seulement se maintiendra, mais augmentera encore dans l'avenir. Vive l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, et qu'elle continue à prospérer!



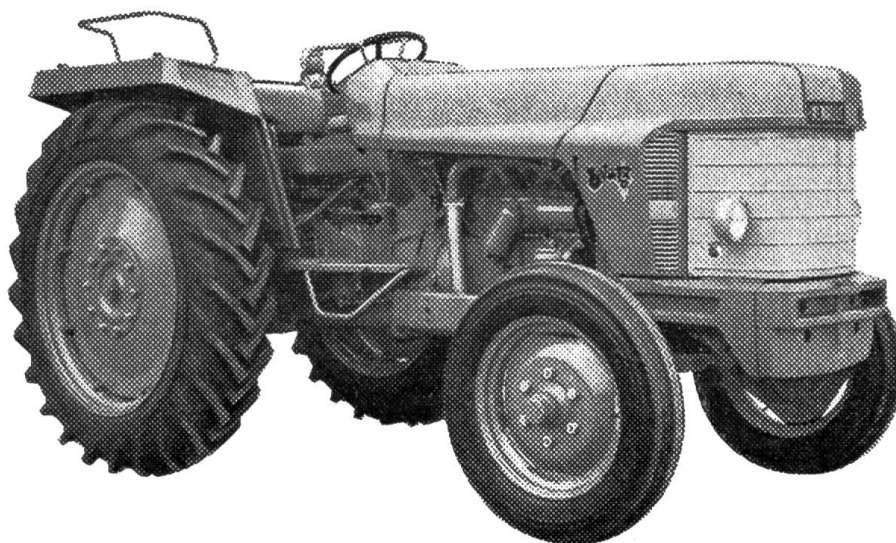
bien conseillé — bien assuré
agences dans toute la Suisse

La Mutuelle Vaudoise Accidents est l'assureur de confiance de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

une ligne nouvelle
une mécanique sûre

voici Le Renault 385

un champion du monde toutes catégories



**premier tracteur
au monde offrant
un ensemble de
systèmes hydrauliques**

**Freins à disques
hydrodynamiques
relevage «363»
blocage du différentiel**

Facile à guider — facile à entretenir
Une finition et un confort «automobile»

Allamand s.a. Morges
machines agricoles — tracteurs

☎ (021) 71 41 21